



LES BAREMES

Quotidiens départementaux

Au 01 septembre 2008

Augmentation 0,20%

Valeur du point 15,6539 €

Fonctions	Coéf.	Salaires
Rédacteur en chef	230	3 600,39 €
Rédacteur en chef adjoint	190	2 974,23 €
Chef de service	160	2 504,62 €
Secrétaire de rédaction	140	2 191,54 €
Chef de centre	140	2 191,54 €
Reporter 2e échelon	135	2 113,28 €
Secrétaire de rédaction adjoint	130	2 035,01 €
Rédacteur détaché 2e échelon	130	2 035,01 €
Reporter 1er échelon	125	1 956,74 €
Rédacteur sténo 2e échelon	120	1 878,47 €
Reporter photo 2e échelon	120	1 878,47 €
Rédacteur détaché 1er échelon	120	1 878,47 €
Rédacteur polyvalent	120	1 878,47 €
Rédacteur 2e échelon (*)	115	1 800,25 €
Rédacteur sténo 1er échelon	110	1 722,08 €
Reporter photo 1er échelon	110	1 722,08 €
Rédacteur après deux ans de stage	110	1 722,08 €
<i>Rédacteur stagiaire</i>		
Stagiaire du 12e au 24e mois	100	1 565,39 €
Stagiaire du 1er au 12e mois	90	1 408,85 €

Les augmentations s'appliquent sur les salaires réels pratiqués ainsi que sur les tarifs des piges.

(*) Concerne le rédacteur ayant trois années d'ancienneté en plus du stage.